Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260226-02_2026_12-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : .05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET

DÉLIBÉRATION N° 12

VOTE DES TAUX 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 voix contre

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux en 2026

- VOTE comme suit les taux 2026 :

Foncier bâti	40.37
Foncier non bâti	72.99
Taxe d'habitation	15.94

Joël LE JEUNE, Maire

Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300

Thierry MOREL,
secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260226-02_2026_12-DE